

n° 63

Journal de la Pharmacie
des Hôpitaux de l'Est Lémanique

Avril 2016

PHEL infos

Quoi de neuf sur la liste des médicaments ?

La Commission des médicaments des Hôpitaux de l'Est Lémanique s'est réunie le 16 mars passé et a décidé d'apporter les changements suivants à la Liste des médicaments :

Ajouts

Imurek®

L'azathioprine (Imurek®) est un immunosuppresseur éprouvé. Le médicament est indiqué (entre autres) contre le rejet de greffes, ainsi que dans le traitement du lupus et de l'arthrite. Il faut cependant souligner que la marge thérapeutique de l'azathioprine est étroite.

Cet immunosuppresseur étant souvent prescrit en « hors-liste » dans nos hôpitaux et figurant sur la liste des sites d'Aigle et de Monthey de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), la Commission a choisi de l'introduire sur la liste PHEL. Comme il n'existe aucun générique commercialisé sous l'appellation « azathioprine », le produit a été adopté sous son nom original (Imurek®) plutôt que sous un nouveau nom de fantaisie qui aurait pu nuire à la sécurité d'emploi du médicament.

Ajout : Imurek® (azathioprine) comprimés 50 mg.

Source : PharmaJournal 20, 10.2006, 9-12.

Silvercel® hydroalginate et Biatain® alginate, nouveau format

Ces deux marques de pansement à base d'alginate figurent déjà sur notre liste des médicaments. Mais pour des raisons pratiques et afin d'éviter le décou-

page (et le gaspillage) de formats trop grands, les infirmières disposeront désormais de compresses de taille réduite.

Ajout : Silvercel® hydroalginate et Biatain® alginate compresses 5x5 cm .

Torasémide 20 mg

La PHEL tient en stock des comprimés de torasémide à 5, 10 et 200 mg. Cette palette de dosages ne couvre pas de manière idéale les posologies habituellement prescrites en médecine. L'ajout à cette gamme de comprimés à 20 mg permettra d'affiner la posologie et de diminuer le nombre de prises lorsqu'il s'agit de prescrire des doses croissantes de diurétiques en combinant plusieurs do-



PHEL infos

est un organe
d'information destiné
au corps médical,
aux infirmières
et aux assistantes
en pharmacie
des Hôpitaux
de l'Est Lémanique.

Rédaction du n° 63 :

François Rouiller,
pharmacien chef-adjoint

Adresse :

Pharmacie des Hôpitaux
de l'Est Lémanique
(PHEL),
Bd Paderewski 3
1800 VEVEY

Tél.: 021 923 42 00

Fax : 021 923 42 31

E-Mail :

nicolas.widmer@pHEL.ch
francois.rouiller@pHEL.ch

Site : www.pHEL.ch

Sommaire :

- p.1 AJOUTS
Imurek® ; Compresses à base d'alginate 5 x 5 cm ; Torasémide® 20 mg
- p.2 Emend®
REPLACEMENTS
Tielle® non adhésive/Tielle Max® ;
Addaven®/Addamel N® ;
- p.3 alendronate/risédronate ; Aptamil Pregomin AS®/Pregomin® ;
- p.4 Paracetamol injectable.
GÉNÉRIQUES
Quétiapine ; pramipexole ; olanzapine.
- p.5 aripiprazole ; Clopin®.
RADIATIONS
Invega® 6 mg ; Recormon PS® ;
- p.6 Noveril TR® ; Feniallerg® retard ;
Synacthen Depot®.
REFUS/EN SUSPENS
Exit Pad Argent® ; morphine injectable.

● Quoi de neuf sur la liste des médicaments ? (suite)

sages de comprimés. Les comprimés à 20 mg figurent déjà dans l'assortiment des sites hospitaliers du Chablais de l'HRC.

Ajout : **Torasémide** (générique), comprimés 20 mg.

◎ **Emend[®]**

La Commission poursuit la réévaluation de notre assortiment de médicaments afin de préparer l'intégration des sites hospitaliers d'Aigle et de Monthey au cercle des établissements membres de la PHEL, fixée au mois d'octobre prochain. Ce travail a entrepris de sélectionner, classe après classe, les agents thérapeutiques les mieux adaptés aux pratiques de nos partenaires actuels et futurs. Après les antiasthmatiques (cf. PHELinfos n°62), la Commission s'est intéressée aux médicaments administrés dans les prémédications oncologiques.

La comparaison des pratiques de prescription en vigueur sur la Riviera et dans le Chablais n'a abouti qu'à un seul changement effectif sur la liste de la PHEL : l'ajout de l'antiémétique Emend[®] (*aprepitant*). Il s'agit d'un inhibiteur des récepteurs NK1 de la substance P, un neuromédiateur central des nausées et vomissements. Associé à d'autres médicaments prescrits en prémédication (*ondansétron* et *corticostéroïdes*), il augmente leur effet antiémétique. D'abord réservé aux patients en cas d'échec des autres traitements, il fait maintenant partie des antiémétiques systématiquement administrés avant les chimiothérapies hautement émétisantes (*cisplatine*, par ex.).

En 2010, malgré une demande croissante d'aprépitant, la Commission des Médicaments avait choisi de ne pas introduire cet antiémétique sur la liste. Les indications du médicament étant restreintes à l'oncologie, il n'était pas souhaitable d'autoriser sa prescription dans d'autres services en raison de ses indications spécifiques et de son prix élevé. Les protocoles en vigueur ont amené la Commission à revoir sa position. Emend[®] figurera désormais sur la liste PHEL, mais assorti des mêmes limitations actuellement en vigueur dans les hôpitaux du Chablais : le médicament ne peut être prescrit que (1) par un oncologue et (2) en prémédication des chimiothérapies très émétisantes.

Ajout : **Emend[®]** (*aprepitant*), capsules 1x125mg et 2x80mg (régime de 3 jours).

Source : National Comprehensive Cancer Network, NCCN Clinical practice Guidelines in Oncology, Antiemesis, version 2.2015.

Remplacements

◎ **Tielle[®] non adhésive** **remplace Tielle Max[®]**

Le fabricant de la gamme de pansements Tielle[®] a choisi de modifier nom et composition de certains de ses articles. Tielle Max[®] est devenu Tielle Non Adhésive[®], une forme de compresses plus minces et auxquelles le fabricant prête une meilleure capacité d'absorption. Leur couleur et leur conditionnement (désormais transparent) ont aussi été modifiés. La matière du pansement reste toutefois la même (polyuréthane doublé d'une couche fibres acryliques superabsorbantes).

Selon l'infirmière référente « plaies et cicatrisation » pour l'HRC, le degré d'absorption de telles compresses, différent de celui de de Tielle[®] et de Tielle plus[®], justifie leur maintien sur la liste.

Radiation : **Tielle Max[®]** (compresses vulnérables hydropolymères) 11 x 11 cm.

Ajout : **Tielle Non Adhesive[®]** (compresses vulnérables hydropolymères) 10x10cm

◎ **Addaven[®] remplace** **Addamel N[®]**

Le fabricant d'Addamel[®] (solution additive d'oligo-éléments pour perfusion) a retiré le produit du marché, proposant son remplacement par une autre formule : Addaven[®]. La composition de cette nouvelle solution d'oligo-éléments a été modifiée afin de la rendre conforme aux recommandations de l'ESPEN (European Society for Clinical Nutrition) 2012. Concrètement, l'apport en cuivre et en manganèse a été réduit, et la teneur en sélénium a été augmentée. Le changement s'accompagne malheureusement d'une forte hausse de prix.

Ces modifications mineures de composition ne remettent pas en cause les données de compatibilités avec les nutriments parentéraux, selon le fabricant.

Addaven[®] est par conséquent compatible avec le contenu des poches Smofkabiven[®] (493 ml et 1477 ml), ainsi qu'avec la formule PeriOlimel[®].
Le tableau ci-dessous présente la différence de composition entre ces deux produits :

	Addaven [®]	Addamel N [®]
Fer	20 µmol	20 µmol
Cuivre	6 µmol	20 µmol
Manganèse	1 µmol	5 µmol
Zinc	77 µmol	100 µmol
Fluor	50 µmol	50 µmol
Iode	1 µmol	1 µmol
Sélénium	1 µmol	0.4 µmol
Molybdène	200 nmol	200 nmol
Chrome	200 nmol	200 nmol

Radiation : Addamel N[®] (concentré d'oligoéléments pour perfusion), ampoules 10 ml.

Ajout : Addaven[®] (concentré d'oligoéléments pour perfusion), ampoules 10 ml.

🎯 Biphosphonates en comprimés hebdomadaires

Pour traiter l'ostéoporose, les biphosphonates *risédronate* et *alendronate* sont souvent prescrits sous forme de comprimés hebdomadaires. Le générique Risédronate Mepha[®], qui avait remplacé l'original Actonel[®] dans notre assortiment, a été retiré du commerce. La Commission a préféré renoncer à ce principe actif dont il n'existe plus de générique et opter pour un autre biphosphonate, l'alendronate (commercialisé sous le nom de marque Fosamax[®] et sous forme générique). Les études comparant les deux molécules concluent que l'alendronate est aussi (si ce n'est plus) efficace et sûr que le risédronate.

Radiation : Risédronate (générique de Actonel[®]) comprimés hebdomadaires 35 mg.

Ajout : Alendronate (générique de Fosamax[®]) comprimés hebdomadaires 70 mg.

Rappel : les comprimés hebdomadaires d'alendronate, comme ceux de risédronate, doivent faire l'objet de précautions particulières d'administration. Ceci pour garantir la bonne absorption du médicament et prévenir le risque d'irritations locales et oesophagiennes :

- les comprimés doivent être avalés après le lever, avec un grand verre d'eau plein ;
- les patients éviteront de mâcher le comprimé et de le laisser se dissoudre dans la bouche ;
- après la prise, ils ne doivent pas se recoucher pendant au moins 30 minutes ; s'ils ne peuvent pas se lever, ils s'assieront dans leur lit pendant le même laps de temps ;
- ils ne prendront ni aliments ni autre médicament durant les 30 minutes suivant la prise.

En outre, le médecin qui prescrit un biphosphonate devrait veiller à ce que le patient reçoive des suppléments de calcium et de vitamine D si leur apport par l'alimentation est jugé insuffisant.

Sources : (1) Acide risédronique 35 mg. Nouveau dosage pour une prise par semaine : pas mieux que l'acide alendronique, Rev Prescrire 2003 ; 23 (244) : 732-733. (2) David M. Reid et al., Alendronic Acid Produces Greater Effects than Risedronic Acid on Bone Density and Turnover in Postmenopausal Women with Osteoporosis, Clinical Drug Investigation, February 2006, Volume 26, Issue 2, pp 63-74.

🎯 Aptamil Pregomin AS[®] remplace Aptamil Pregomin[®]

Le lait en poudre Aptamil Pregomin[®] figure sous la rubrique « Compléments alimentaires pour bébés » de notre liste. Or la composition comme le nom de la préparation ont été modifiés par le fabricant au profit de deux nouvelles formules de lait pour nourrissons : Aptamil Pregomin AS[®] (à base d'acides aminés libres) et Aptamil Pregomin Pepti[®] (aliment semi-élémentaire à base d'hydrolysate de lactalbumine). Ces laits sont indiqués en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire (p.ex. protéines de lait de vache ou de soja, intolérance au lactose, saccharose, fructose), de maldigestion, de malabsorption, de malnutrition et autres troubles digestifs. Ils sont toutefois rarement commandés.

Sur conseil des pédiatres, la Commission a décidé d'introduire la forme « AS » sur la liste des médicaments. La formule, la plus digeste, pourrait convenir à toutes les situations et son goût semble également plus agréable. Le prix de Aptamil Pregomin AS[®] est certes plus élevé, mais, étant donnée la faible consommation

de ce type de produit, son utilisation ne devrait pas représenter une dépense préoccupante.

Radiation : **Aptamil Pregomin**[®] (aliment spécial semi-élémentaire pour nourrissons et petits enfants), lait en poudre 400 g.

Ajout : **Aptamil Pregomin AS**[®] (aliment spécial à base d'acides aminés libres pour nourrissons et petits enfants), lait en poudre 400 g.

◎ Paracétamol injectable changement de fournisseur

Très utilisée dans nos hôpitaux, la forme iv de paracétamol qui figure sur notre liste ne bénéficie pas des meilleures conditions d'achat actuellement offertes sur le marché.

Le remplacement des poches pour perfusion de la firme Sintetica par celles de la marque Fresenius permettra de réaliser des économies substantielles. De plus, l'apparence des nouvelles poches pourrait réduire le risque de confusion rencontré avec la gamme Sintetica, dont les perfusions ressemblent beaucoup à celles des solutés Bioren[®] couramment utilisés dans nos hôpitaux.

Radiation : **Paracetamol Sintetica**[®] solution pour perfusion (poche pour perfusion 10 mg/ml) 500 mg/50 ml et 1 g/100 ml[®].

Ajout : **Paracetamol Fresenius**[®] solution pour perfusion (poche pour perfusion 10 mg/ml) 500 mg/50 ml « Infant » et 1 g/100 ml.

**Remplacements
par des génériques**

◎ Quétiapine générique remplace Seroquel[®]

La *quétiapine* est un neuroleptique atypique fréquemment utilisé, en hôpital comme dans nos EMS partenaires. Il est indiqué dans la prise en charge de la schizophrénie, des épisodes maniaques et dépressifs des troubles bipolaires y compris la prévention des récives. Depuis quelques années, les fabricants de génériques ont mis sur le marché des copies

moins coûteuses du médicament mais seules deux firmes proposent, depuis peu, une forme retard de quétiapine comparable à Seroquel XR[®]. Les psychiatres de la Fondation de Nant sont favorables à la substitution de l'original par un générique.

Afin d'accorder les changements à effectuer sur notre liste à l'assortiment disponible sur les sites hospitaliers du Chablais, la Commission a introduit sur la liste la marque de générique déjà utilisée dans ces établissements.

Radiations : **Seroquel**[®] (*quétiapine*) comprimés 25, 100 et 200 mg et **Seroquel XR**[®] comprimés retard 50, 200, 300 et 400 mg.

Ajouts : **Quétiapine (générique)** comprimés 25, 100 et 200 mg et comprimés retard 50, 200, 300 et 400 mg.

◎ Pramipexole générique remplace Sifrol[®]

Sifrol[®] (*pramipexole*) est un agoniste des récepteurs dopaminergiques. Il est enregistré pour la prise en charge de la maladie de Parkinson, en monothérapie ou en association à la L-dopa ainsi que pour le syndrome des jambes sans repos. Plusieurs génériques ont été mis sur le marché, mais ces spécialités ne sont enregistrées que dans le traitement du Parkinson. Sur conseil du neurologue consultant de l'HRC, la Commission ne considère pas cette limitation administrative comme un frein à la décision de substituer Sifrol[®] par un générique.

Radiation : Sifrol[®] (*pramipexole*) comprimés sécables 0.25 et 1 mg.

Ajout : Pramipexole (générique) comprimés sécables 0.25 et 1 mg

◎ Olanzapine générique remplace Zyprexa[®]

Zyprexa[®] (*olanzapine*) est un neuroleptique atypique. Il est indiqué dans la prise en charge de la schizophrénie, des épisodes maniaques aigus des troubles bipolaires en monothérapie ou en association au lithium ou au valproate ainsi qu'en prévention des récives des épisodes maniaques aigus des troubles bipolaires. Il existe des génériques de cet antipsychotique,

mais aucun de leurs fabricants ne propose de forme parentérale. Les psychiatres de la Fondation de Nant acceptent de passer au générique pour la forme orale du médicament malgré l'absence d'ampoules injectables. Pour eux, le choix des comprimés à avaler ou des comprimés orodispersibles est indifférent. Cette dernière forme galénique présente toutefois l'avantage de faciliter l'administration du médicament, en particulier chez des patients peu collaborants. Rapidement dissous dans la salive, ces comprimés peuvent être également dissous dans un peu de liquide.

La préférence de la Commission va donc, à prix égal, à un générique d'olanzapine sous une forme orodispersible..

Radiation : Zyprexa® (olanzapine) comprimés 2,5, 5 et 10 mg.

Ajouts : Olanzapine (générique) comprimés orodispersibles 2,5, 5 et 10 mg.

⊙ Aripiprazole générique remplace Abilify®

Abilify® (aripiprazole) est un neuroleptique atypique. Il est enregistré pour la prise en charge des adultes souffrant de schizophrénie ou pour le traitement et la prévention des récurrences des épisodes maniaques modérés à sévères du trouble bipolaire de type I ainsi que pour les jeunes entre 13 et 17 ans souffrant de schizophrénie, d'épisodes maniaques ou mixtes sévères aigus du trouble bipolaire de type I. Les psychiatres de la Fondation de Nant approuvent le passage à une forme générique sans préférence pour un fabricant. Ils acceptent également qu'un générique soit proposé aux patients hospitalisés sous Abilify® avant leur admission.

Compte tenu de la consommation usuelle de ces comprimés dans nos hôpitaux et ceux du Chablais, la Commission a saisi l'occasion du remplacement d'Abilify® pour ajouter des comprimés d'aripiprazole à 5 mg, souvent demandés, aux dosages déjà sur la liste.

Retrait : Abilify® (aripiprazole), comprimés 10 et 15 mg.

Ajout : Aripiprazole (générique), comprimés 5, 10 et 15 mg

⊙ Clopin® remplace Leponex®

Leponex® (clozapine) est un neuroleptique atypique. Il est enregistré pour la prise en charge de la schizophrénie résistante au traitement des psychoses liées à la maladie de Parkinson, des comportements suicidaires récurrents en cas de schizophrénie ou de troubles schizo-affectifs. Un seul générique de Leponex® est actuellement commercialisé, malheureusement sous une appellation non DCI (Clopin®). Malgré cet inconvénient, les psychiatres de la Fondation de Nant sont favorables au remplacement sur la liste des médicaments et à la prescription du générique aux patients hospitalisés sous Leponex®.

Radiation : Leponex® (clozapine), comprimés 25 et 100 mg

Ajout : Clopin® (clozapine générique), comprimés 25 et 100 mg.

Radiations

⊙ Invega® 6 mg

Les comprimés d'Invega® (palipéridone, neuroleptique atypique) à 6 mg, qui ne sont pas prescrits, sont retirés de la liste. Les autres dosages (3 et 9 mg), régulièrement commandés, y sont maintenus.

Radiation : Invega® (palipéridone) comprimés 6 mg.

⊙ Recormon PS®

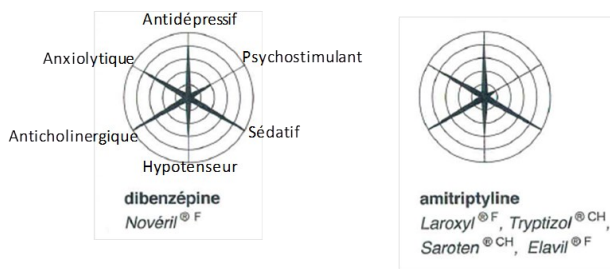
Cette spécialité d'érythropoïétine bêta n'a plus la faveur des prescripteurs. Les seringues dosées à 3'000, 4'000, 5'000, 6'000 et 10'000 UI sont de moins en moins demandées. La PHEL ne reçoit des demandes de Recormon PS® que très ponctuellement et, le cas échéant, pour des dosages ne figurant pas sur l'assortiment (2000 et 30'000 UI) et qui sont commandés en « hors-liste ». Les services de dialyse de la Providence et de Monthey, principaux consommateurs d'érythropoïétine, préfèrent utiliser la darbépoïétine alpha (Aranesp®). Au vu de la très faible consommation de Recormon PS®, la présence sur la liste des deux spécialités ne semble plus nécessaire.

Radiation : **Recormon PS[®]** (*érythropoïétine bêta*) seringues 3'000, 4'000, 5'000, 6'000 et 10'000 UI.

🎯 **Noveril TR[®]**

Noveril TR[®] (*dibenzépine*) est un antidépresseur tricyclique. Ce médicament est retiré du marché suisse et n'est plus disponible en Europe qu'en Autriche et en Pologne. La Commission n'estime pas nécessaire d'importer le produit, les consignes actuelles de prise en charge des patients dépressifs ne considèrent plus les antidépresseurs tricycliques sédatifs comme un traitement de première intention.

S'il s'agit de remplacer Noveril TR[®] par une molécule présentant des propriétés semblables, le choix peut se porter sur l'*amitriptyline* (Saroten[®], sur la liste). Cet autre tricyclique possède un profil d'effets proche de la dibenzépine (cf. graphique comparatif page suivante). Les psychiatres de la Fondation de Nant approuvent cette alternative. *Source* : Calanca A,



Christian B, Buclin T. Vade-mecum de thérapeutique psychiatrique. 10ème ed. Médecine et Hygiène; 2011.

Radiation : **Noveril TR[®]** (*dibenzépine*) comprimés retard 240 mg.

🎯 **Feniallerg[®] retard**

Feniallerg[®] (*dimétindène*) est indiqué dans le traitement symptomatique des maladies allergiques, bien qu'on lui préfère maintenant des antihistaminiques H1 moins sédatifs. Les capsules sont désormais hors-commerce. De plus, cette forme retard est très peu demandée, à la différence des gouttes dont l'usage est courant en pédiatrie (toujours sur le marché et sur notre liste). Feniallerg[®] capsules peut être facilement remplacé par d'autres antiallergiques de notre assortiment : Feniallerg[®] gouttes, Tavégyl[®] cpr (resp. *dimétindène* et *clémastine*), tous deux d'ancienne génération et plutôt sédatifs, ou Cetalerg[®] cpr (*cétirizine*), qui appartient à une classe plus récente et occasionne moins d'endormisse-

ment et de diminution des réflexes. Les dermatologues prescrivent également Atarax[®] (*hydroxyzine*), antihistaminique H2 classé parmi les sédatifs et tranquillisants, pour son action antiprurigineuse.

Radiation : Feniallerg[®] (*dimétindène*), capsules retard 4 mg.

🎯 **Synacthen Depot[®]**

Les ampoules de Synacthen[®] « dépôt » 1 mg (*tétracosactide*) ne sont plus prescrites dans nos hôpitaux. Cette forme retard est à distinguer de Synacthen[®] 0,25 mg dont l'action n'a qu'un effet transitoire. Cette dernière spécialité, également sur notre liste, est régulièrement demandée pour un usage diagnostique.

Synacthen[®] est un analogue de l'hormone corticotrope naturelle (ACTH) dont il possède les propriétés physiologiques, stimulant la biosynthèse des gluco- et des minéralocorticoïdes au niveau cortico-surrénal. D'où un effet thérapeutique comparable à celui d'un traitement par corticoïde. L'administration d'un analogue de l'ACTH plutôt que celle de corticostéroïdes n'a pas de justification clairement documentée. A priori, les indications thérapeutiques de Synacten[®] sont celles de la corticothérapie par voie générale chez les patients à fonction surrénalienne normale. Le bénéfice d'un traitement par l'ACTH, par rapport à un traitement par glucocorticoïdes, serait une moindre répression de l'axe hypothalamohypophysaire et un risque moindre d'arrêt de croissance chez les enfants. En revanche, il occasionnerait davantage d'autres effets indésirables, surtout dus à la stimulation de la production de minéralocorticoïdes et d'androgènes : rétention hydrosodée, hirsutisme et acné. De plus l'administration prolongée d'ACTH est à l'origine d'une augmentation de la pigmentation cutanée. Ainsi, les inconvénients semblant dépasser les avantages escomptés, les glucocorticoïdes restent préférables.

Synacthen[®] a été récemment cédé à un nouveau fournisseur, qui a massivement augmenté le prix de la spécialité. Etant donné que les ampoules peuvent être obtenues dans la journée en cas d'urgence, la Commission a estimé qu'il n'était plus nécessaire de garder en stock la forme « dépôt » du médicament.

Radiation : Synacthen Depot[®] (*tétracosactide*), suspension pour injection i.m., ampoules 1 mg/ml.

Refus et décisions en suspens

Exit Pad Argent®

Ces dispositifs désinfectants pour cathéters, proposés par leur fabricant aux services de dialyse, exercent une action antibactérienne que le fabricant garantit immédiate et de longue durée. Cet effet contribuerait à réduire le risque d'infections locales et systémiques associé à l'utilisation des dispositifs intra-vasculaires. Les patchs préviendraient aussi les rougeurs de la peau dues à l'action mécanique de frottement du cathéter de dialyse. Plusieurs publications (fournies par le distributeur) semblent accréditer ces avantages. Les médecins-chefs des services de dialyse, tant à Vevey qu'à Monthey, ne sont pas convaincus de l'utilité de ces dispositifs.

Refus : Exit Pad Argent® compresses 5.0 x 4.0 cm, dispositif désinfectant pour cathéters.

Morphine injectable : changement de volume des ampoules à 0,1%

Les ampoules injectables de morphine de 1 ml à 1% et celles de 2 ml à 0,1% figurent toutes deux dans l'assortiment de la PHEL. Fournies par le même fabricant, elles ont la même taille et une étiquette peu caractéristique. Afin d'éviter de confondre ces deux types d'ampoules, la PHEL a proposé à la Commission de changer de fournisseur (ainsi que de taille et d'aspect d'ampoules) pour l'une des deux concentrations proposées.

Ainsi, les ampoules de morphine 2 mg/2 ml, principalement utilisées par le service d'anesthésie, pourraient être remplacées par des ampoules de morphine 5 mg/5 ml. L'ampoule serait dès lors transparente et son contenu, plus volumineux, deux caractéristiques qui permettraient de mieux les distinguer des ampoules de 10 mg/1 ml. La solution, qui ne contient pas d'agent conservateur, pourrait être utilisée pour des injections épidurales.

De l'avis des médecins anesthésistes, l'emploi d'ampoules de 5 ml conduirait à du gaspillage, car

les volumes habituellement prélevés sont inférieurs. Quant au gain de sécurité, il n'apparaît pas comme un argument déterminant car les infirmières anesthésistes ont l'habitude de ces concentrations et sont seules à les utiliser.

La Commission propose de suspendre sa décision en attendant que le risque de confusion qui motive la proposition de changement soit mieux évalué sur le terrain. Un avis de la Commission sécurité patients sera aussi sollicité.

Décision en suspens : remplacement de morphine ampoules 2 mg/2 ml par des ampoules à 5 mg/5 ml ?